

Comme conséquence du lancement du cycle de négociations de l'OMC à Doha, les négociations suivies sur l'agriculture et les services verront se greffer des négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles (y compris le poisson et les produits du poisson ainsi que les produits industriels), sur les disciplines dans les domaines des subventions et mesures compensatoires et antidumping, sur le règlement des différends à l'OMC et sur certains aspects du commerce et de l'environnement. À cet égard, on cherchera à clarifier le lien entre les règles de l'OMC et les obligations commerciales prévues dans les accords environnementaux multilatéraux (AEM). Les négociations sur l'agriculture visent des objectifs ambitieux : élargir considérablement l'accès aux marchés agricoles, réduire considérablement les mesures de soutien interne qui ont un effet de distorsion sur le commerce, et réduire, en vue de les éliminer progressivement, toutes les formes de subventions à l'exportation. Des calendriers réalistes pour les phases de la demande et de l'offre dans le cadre des négociations sur les services ont maintenant été fixés. On entreprendra en outre des programmes de travail portant de façon particulière sur les « Questions de Singapour », et ce, dans l'optique d'ouvrir effectivement les négociations à l'occasion de la Cinquième Conférence ministérielle, qui se tiendra en 2003. Le nouveau cycle devrait aboutir d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les ministres ont également convenu de la nécessité d'améliorer la transparence des activités de l'OMC et d'accroître la cohérence entre les processus d'élaboration des décisions économiques internationales ainsi que de l'importance des travaux de l'Organisation mondiale du travail sur les dimensions sociales de la mondialisation.

À Doha, une déclaration distincte a été publiée sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ainsi que sur la santé publique. Cette déclaration tient compte des préoccupations des pays en développement quant à leur accès aux médicaments et préserve en même temps l'intégrité du régime international de protection des brevets pharmaceutiques et reconnaît le rôle de la recherche et du développement dans la découverte de médicaments meilleurs. Les ministres ont également rendu publique une décision distincte sur des questions de mise en œuvre, qui a permis d'apaiser bon nombre des craintes des pays en développement relativement à leur capacité de mettre en œuvre les accords découlant du Cycle d'Uruguay. Les autres problèmes de mise en œuvre seront examinés dans le cadre des négociations pertinentes et de programmes de travail prescrits.

Le nouveau cycle, appelé Programme de Doha pour le développement, se déroulera notamment sous le thème du développement afin de tenir compte des préoccupations des pays en développement. La grande majorité des membres

conviennent d'appuyer ces pays dans leurs efforts pour s'intégrer davantage au système commercial international. Dans la Déclaration ministérielle, les membres s'engagent à fournir aux pays en développement une assistance technique pour les aider à renforcer leurs capacités de négocier et de mettre en œuvre leurs obligations envers l'OMC, et de tirer parti de nouveaux débouchés commerciaux. Le Canada préconise une approche globale au commerce et au développement qui vise entre autres choses à renforcer la capacité des pays à commercer, les pays les moins avancés en particulier, tout en améliorant leur accès aux marchés. Le Canada préconise l'intégration des marchés et la priorisation des projets liés au commerce dans les plans nationaux de développement, ce qui devrait permettre d'affecter les ressources disponibles le plus efficacement possible.

En février 2002, les membres ont convenu d'une structure de négociation, de la nomination d'office du directeur général de l'OMC comme président du Comité de négociation, de la présidence des groupes de négociation, et de principes directeurs pour le processus de négociation. L'ambassadeur du Canada auprès de l'OMC, M. Sergio Marchi, a été élu président du Conseil général qui supervise les activités de toutes les composantes de l'OMC, y compris le processus de négociation.

Dans l'exécution de sa politique commerciale, le gouvernement du Canada poursuivra la prestation d'un vaste programme de sensibilisation et de consultation des provinces et des territoires, des milieux d'affaires, des organisations non gouvernementales (ONG), d'autres groupes d'intérêts et de la population en général. Il continuera de diffuser dans le site Web consacré à sa politique commerciale ([www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac](http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac)) de l'information sur des questions liées à la politique commerciale et d'inviter la population à lui faire part de ses observations sur les priorités et objectifs des négociations.

Le Canada demeure résolu à appliquer une stratégie favorisant la conclusion d'accords de libre-échange régionaux et bilatéraux, qui complètent le système commercial multilatéral. De tels accords stratégiques peuvent à la fois contribuer à l'élaboration de règles et de normes communes qui régiront le commerce international et dynamiseront et généraliseront le mouvement de libéralisation des échanges à l'échelle mondiale. Comme de plus en plus de pays cherchent à conclure de tels arrangements régionaux et bilatéraux, il incombe à toutes les parties de veiller à ce que ces accords soient entièrement compatibles avec les principes de l'OMC et conformes à leur esprit.